Département de l'Yonne

Mairie de Treigny

89520

Tél : 03 86 74 72 99
mairie-treigny@wanadoo.fr
treigny.com

République Française

Année scolaire 2020-2021

DOSSIER D'INSCRIPTION
GARDERIE MUNICIPALE : accueil périscolaire matin et soir

Aucune fréquentation du service de garderie possible sans inscription.

NOM DE LA FAMILLE : _____

Enfant(s) concerné(s) par l'inscription :

Enfant 1	NOM et Prénom	
Enfant 2	NOM et Prénom	
Enfant 3	NOM et Prénom	
Enfant 4	NOM et Prénom	

Fréquentation de la garderie	☐ occasionnelle	☐ régulière

DOSSIER FAMILLE

Responsables du foyer	
Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Pacsé(e) ☐ Vie maritale ☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)	
Représentant légal 1	**Représentant légal 2**
☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : ……. (précisez)	☐ Mère ☐ Père ☐ Autre : ……. (précisez)
Nom : ……	Nom : ……
Prénom : ……	Prénom : ……
Adresse : ……...	Adresse : ……...
……...	……...
CP / Ville : …….	CP / Ville : …….
Tél. fixe : ……...	Tél. fixe : ……...
Tél. portable : ……	Tél. portable : ……
Mail : …….	Mail : …….
Tél. professionnel : ……...	Tél. professionnel : ……...
Nom de l'employeur : ……	Nom de l'employeur : ……
Lieu de travail : …….	Lieu de travail : …….

La famille produira le jugement dès lors qu'il existe des modalités légales particulières que le service doit connaître (dispositions spéciales de garde ou de remise de l'enfant, déchéance d'autorité …).

Régime (cadre à renseigner impérativement)	
☐ Allocataire CAF ☐ Allocataire MSA ☐ Autre (précisez) : ……...	
NOM et Prénom de l'allocataire	……..
N° allocataire	……..

L'allocataire produira obligatoirement l'attestation de quotient familial.

Autres personnes autorisées à prendre en charge l'(les) enfant(s)	
Personne 1	
Lien avec l'enfant : ☐ Grand-parent ☐ Assistante maternelle ☐ Ami ☐ Autre : …….. (précisez)	
NOM Prénom	
Téléphone	
Personne 2	
Lien avec l'enfant : ☐ Grand-parent ☐ Assistante maternelle ☐ Ami ☐ Autre : …….. (précisez)	
NOM Prénom	
Téléphone	
Personne 3	
Lien avec l'enfant : ☐ Grand-parent ☐ Assistante maternelle ☐ Ami ☐ Autre : …….. (précisez)	
NOM Prénom	
Téléphone	

La personne autorisée présentera obligatoirement une pièce d'identité avant la remise de l'enfant.

Renseignements complétés le : ……
Nom et prénom du(des) représentant(s) légal(aux) / Signature(s) :

IDENTIFICATION DE L'ENFANT (une fiche par enfant)

NOM : …….…… **Prénom** : ……..

Classe : ……...

Date et lieu de naissance : …… **Sexe** : □ F □ G

Adresse : …….

CP / Ville : ……..…….

Vaccinations à jour : *Fournir la copie du carnet de santé de l'enfant*

Allergie(s) ou intolérance(s) alimentaire(s) : ……..

……..

Informations complémentaires (port de lunettes, prothèses auditives, appareil dentaire …) :

……..

……..

ASSURANCE

Responsabilité civile et Individuelle accident corporel

Organisme : …….….. **N° de contrat :** …….……

DROIT A L'IMAGE

□ J'autorise mon(mes) enfant(s) à être photographié(s) ou filmé(s) dans le cadre des activités périscolaires afin d'illustrer des supports de communication (bulletin municipal, site internet …) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon(mes) enfant(s), à titre gratuit. Aucune utilisation ou diffusion commerciale ne sera faite des photos ou vidéos.

□ Je n'autorise pas mon(mes) enfant(s) à être photographié(s) ou filmé(s) dans le cadre des activités périscolaires.

CAS D'URGENCE

□ J'autorise le personnel communal en charge de la garderie à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence concernant mon(mes) enfant(s).

A COMPLETER IMPERATIVEMENT

Je soussigné(é), …… représentant légal de

l'enfant …… :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- **atteste** sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

- **m'engage** à prévenir la Mairie de tout changement éventuel (adresse, téléphone, situation familiale, problème de santé …).

- **reconnais** avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à m'y conformer, sous peine d'exclusion du service périscolaire.

Date : …… **Signature(s) :**

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1 : **Présentation générale**

Le service de garderie, mis en place par la commune de Treigny-Perreuse-Ste Colombe, est un service facultatif proposé les jours d'école.

Il permet d'offrir aux familles une solution d'accueil pour leur(s) enfant(s) le matin et le soir.

La garderie municipale offre une prise en charge et un accueil des enfants dans un cadre sécurisé et rassurant.
Les enfants se verront proposer : des activités ludiques, des temps de pause et de liberté encadrés.

Contact : Téléphone : 06 31 04 54 23 Mail : garderietreigny89@gmail.com

ARTICLE 2 : **Conditions d'admission**

Le service est ouvert à tout enfant fréquentant l'école du village, dans la limite des capacités d'accueil et du respect des consignes de sécurité.

Pour être admises, les familles devront remplir les conditions suivantes :

- avoir remis le dossier d'inscription dûment complété avec les documents demandés

- être à jour des paiements de l'année précédente.

ARTICLE 3 : **Inscription des enfants**

L'inscription au service de garderie se fait en fin d'année scolaire pour l'année suivante.
Pour les nouveaux arrivants, les inscriptions seront acceptées tout au long de l'année.
L'inscription vaut pour l'intégralité de l'année scolaire.

La fiche d'inscription mensuelle par famille est à compléter et à remettre en Mairie ou à la personne chargée de l'accueil périscolaire au plus tard le 20 du mois précédent.

Toute demande d'inscription supplémentaire est à faire directement auprès de la personne en charge de l'accueil des enfants et se fera en fonction des places disponibles.
Toute annulation doit être signalée **au plus tard** la veille pour l'accueil du matin et le matin même pour l'accueil du soir. Les absences non signalées seront facturées.

Situations particulières :

Maladie : En cas de maladie, la famille s'engage à prévenir le personnel en charge de l'accueil de l'absence du(des) enfant(s).
En cas de maladie contagieuse, le médecin traitant devra indiquer que l'enfant ne présente plus les signes de la contagion. Faute de quoi, l'enfant ne pourra pas être accepté à la garderie.
Accident : Les familles sont invitées à faire part au personnel communal en charge de l'accueil des enfants d'une situation qui affecterait l'enfant (plâtre, béquilles …).

ARTICLE 4 : **Organisation**

Locaux : Les enfants sont accueillis dans les locaux spécifiques et encadrés par le personnel communal mis à disposition.

Sécurité : Les responsables légaux ou tiers autorisés doivent obligatoirement se présenter au personnel communal mis à disposition pour déposer et récupérer l'(les) enfant(s).

Goûter : La garderie sert un goûter aux enfants entre 16h30 et 17h. Un retrait des enfants sur ce créneau est déconseillé aux familles car il occasionne une gêne au service.

Horaires : L'accueil périscolaire est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi ; de 7h à 8h50 le matin et de 16h30 à 19h le soir.
Dès que la prise en charge des enfants par le service de garderie commence, la facturation s'applique.
Les familles s'engagent à respecter strictement les horaires.
En cas de retards répétés (au maximum 3), une pénalité de 15€ sera appliquée.

ARTICLE 5 : **Prix et règlement du service**

Prix :
Le prix du service de garderie (hors goûter) est fixé en fonction du quotient familial selon le tableau ci-dessous :

Tranche	Quotient familial	Participation famille à l'heure
T 1	De 0€ à 400€	1,10€
T 2	De 401€ à 670€	1,20€
T 3	De 671€ à 800€	1,30€
T 4	De 801€ à 1000€	1,35€
T 5	De 1001€ à 1500€	1,40€
T 6	+ de 1501€	1,45€

Si l'attestation de quotient familial n'est pas fournie, la famille se verra appliquer le tarif de la tranche supérieure (T6) jusqu'à régularisation de sa situation (sans effet rétroactif).

Le prix du goûter s'élève à 0,70€.

Ces prix sont fixés par délibération du conseil municipal de Treigny-Perreuse-Ste Colombe.

Facturation :
La facturation est mensuelle.
Le paiement est à adresser exclusivement au Trésor Public et non à la mairie.

Les parents plusieurs fois retardataires dans les paiements ou ne respectant pas les dispositifs de fonctionnement s'exposent au refus d'inscription ou à l'exclusion de leur(s) enfant(s).

ARTICLE 6 : **Comportement et discipline**

Un comportement poli, respectueux et discipliné est attendu de chaque enfant.

La santé et la sécurité des enfants supposent que les enfants se comportent en respectant les règles élémentaires de bonne conduite, et notamment les consignes données par l'adulte en charge de la garderie.

En cas de manquement à ces règles, le personnel communal en charge de la garderie préviendra Le Maire et la famille s'expose à d'éventuelles sanctions (convocation, avertissement, exclusion).

ARTICLE 7 : **Responsabilité et assurance**

Tout dommage causé par un enfant à un tiers mettra en cause la responsabilité de ses parents. Les parents doivent avoir souscrit au moment de l'inscription une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages causés aux tiers du fait de leur(s) enfant(s).

En cas d'évènement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'(les) enfant(s), le personnel communal devra confier l'(les) enfant(s) au SAMU ou aux Pompiers afin d'être conduit au centre d'urgence le plus proche.
Lors d'un tel évènement, le personnel s'engage à prévenir le responsable légal de l'enfant dans les meilleurs délais ainsi qu'un représentant de la Mairie.
Pour cela, la famille s'engage à informer la Mairie de tout changement d'adresse et de téléphone, et de fournir un numéro de téléphone pour lequel le responsable légal est joignable sur ces temps d'accueil périscolaire.

ARTICLE 8 : **Acceptation du règlement**

Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à la garderie municipale de Treigny-Perreuse-Ste Colombe acceptent de fait le présent règlement.

Le Maire se réserve le droit d'exclusion en cas de non-respect de ce dernier.

Mis à jour et délibéré en séance de conseil municipal du 13 août 2020
Treigny-Perreuse-SteColombe, le

Le Maire, Paulo Da Silva Moreira

Département de l'Yonne

Mairie de Treigny

89520

Tél : 03 86 74 72 99
mairie-treigny@wanadoo.fr
treigny.com

République Française

Année scolaire 2020-2021

FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE GARDERIE MUNICIPALE

NOM : …… Prénom : ……

MOIS DE **SEPTEMBRE**

Merci d'indiquer l'heure d'arrivée du(des) enfant(s) pour l'accueil du matin et / ou l'heure de départ pour l'accueil du soir dans les cases correspondant à vos besoins.

		MARDI 1er		**JEUDI 3**		**VENDREDI 4**	
		Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
LUNDI 7		**MARDI 8**		**JEUDI 10**		**VENDREDI 11**	
Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
LUNDI 14		**MARDI 15**		**JEUDI 17**		**VENDREDI 18**	
Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
LUNDI 21		**MARDI 22**		**JEUDI 24**		**VENDREDI 25**	
Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir	Matin	Soir
LUNDI 28		**MARDI 29**					
Matin	Soir	Matin	Soir				

Document à renvoyer par mail à l'adresse suivante : garderietreigny89@gmail.com ou à remettre à la personne en charge de la garderie municipale.

Date : ……. Signature(s) :